

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-05-15 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – SIGNATURE D’ACCORDS-CADRES MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR LES TRAVAUX DE RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS

DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTNER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Géraud), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTNER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Géraud, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

Dans le cadre de la gestion en régie des eaux potables et usées, la Communauté de Communes Terres Toulaises doit procéder à la relance - avec adaptation aux nouveaux besoins - de plusieurs de ces marchés, dont ceux concernant les travaux de branchements d'assainissement et travaux divers (VRD).

Dans un souci de rationalisation des coûts de ces prestations, il est prévu la mise en place de deux accords multi-attributaires pour des prestations d'entretien, de petites extensions et de branchements concernant à la fois les réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Il convient donc de lancer deux accords-cadres multi-attributaires (le nombre maximum d'attributaires étant fixé à trois pour chaque lot) - d'une durée de quatre ans fermes (du 01/01/2022 au 31/12/2025) – passés en procédure adaptée ouverte - portant sur les prestations détaillées ci-dessous - divisé en 2 lots et selon les modalités suivantes :

- Lot n° 1 « Travaux d'entretien et de petites extensions sur réseaux d'assainissement et d'eau potable » - avec utilisation de bons de commandes pour les opérations inférieures à 100 000,00 € H.T. en application de la règle dite « à tour de rôle » et de marchés subséquents pour les autres opérations pour un montant maximum cumulé de 4 300 000,00 € H.T. sur la durée du contrat ;
- Lot n° 2 « Travaux spécifiques de branchements sur réseaux d'assainissement et d'eau potable - avec utilisation de bons de commandes pour les opérations inférieures à 30 000,00 € H.T. en application de la règle dite « à tour de rôle » et de marchés subséquents pour les autres opérations pour un montant maximum cumulé de 1 200 000,00 € H.T. sur la durée du contrat.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire un marché public déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L2122-22,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Assainissement et de l'Eau Potable,

Considérant que ces prestations sont évaluées – dans le cadre d'un Devis Quantitatif Estimatif sur une durée ferme de 4 ans – à un maximum cumulé de 4 300 000,00 € H.T. pour le lot n° 1 – Travaux d'entretien et de petites extensions sur réseaux d'assainissement et d'eau potable et à un maximum cumulé de 1 200 000,00 € H.T. pour le lot n° 2 - Travaux spécifiques de branchements sur réseaux d'assainissement et d'eau potable,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser le lancement de la Procédure Adaptée Ouverte pour la passation d'accords-cadres multi-attributaires (pour les prestations d'entretien, de petites extensions et de branchements concernant à la fois les réseaux d'assainissement et d'eau potable, en 2 lots, pour un montant maximum cumulé sur la durée des contrats respectif de 4 300 000,00 € H.T. (lot n° 1) et 1 200 000,00 € H.T. (lot n° 2) et d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le lancement d'une Procédure Adaptée Ouverte pour la passation deux accords-cadres multi-attributaires** (le nombre maximum d'attributaires étant fixé à trois pour chaque lot) - d'une durée de quatre ans fermes (du 01/01/2022 au 31/12/2025), conformément aux articles L2123-1-1°, R 2123-1-1°, R2121-8, R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.
(Les mesures de publicité retenues consisteraient en : - la publication de l'avis d'appel public au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP, et sur le site <https://terrestouloises.e-marchespublics.com>, profil acheteur de la CC2T ainsi que la mise en ligne du dossier de consultation sur le même site pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique. Les critères de jugement des offres retenus sont : valeur technique pondérée à 40 % et prix des prestations pondéré à 60 %) ;
- **D'autoriser le Président, représentant de l'acheteur public, à signer et notifier les marchés correspondants** avec le(s) prestataire(s) désigné(s), à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,
- étant précisé que la dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits à ouvrir aux budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau Potable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX